



Nombre de membres du Bureau :
- en exercice : 20
- présents titulaires : 18
- suffrages exprimés : 18
- pour : 18

DÉLIBÉRATION n° B 2017/78

Le Bureau de la Communauté de Communes du Plateau de Lannemezan s'est réuni au nombre prescrit par la loi à son siège social, sous la Présidence de Monsieur Bernard PLANO, le 12 avril 2017.

Présents : B. PLANO, H. FORGUES, F. DABEZIES, F. ROYO, A. PIASER, JP COMPAGNET, M. SICARD, A. DUCASSE, J. ABADIE, C. CORREGE, R. LACÔME, M. MARTIN, L. LAGES, E. DUCUING, S. SIMOIS, JC CLARENS, B. FOURCADE, JP. CABOS

Absents excusés : J DEVAUD, N.SALCUNI

Objet : Commune de Tournous Devant - Programme « Eradication de 3 lampes à vapeur de mercure 2014 » dans le cadre de TEPcv - fonds de concours

Monsieur le Président informe le Bureau du programme de travaux « Eradication de lampes à vapeur de mercure 2014 » engagé par la commune de Tournous-Devant.

Il y a lieu de mettre en place la participation par fonds de concours pour le financement de cette opération.

Le financement de la dépense est assuré de la façon suivante :

- Montant total de la dépense	1 303.25 € TTC
- Participation de l'Etat au titre de TEPcv	868.83 €
- Participation SDE.....	108.61 €
- T.V.A. préfinancée par le SDE	217.21 €
- Participation CCPL.....	54.30 €
- Fonds de concours Tournous-Devant.....	54.30 €

Le bureau à l'unanimité des membres présents autorise la demande de participation à la commune de Tournous-Devant par fonds de concours du montant suivant : **54.30 €**.

Affichée le 04 MAI 2017

Pour copie conforme,
Le Président

